

# Lettre ouverte Présidentielles 2027

---

Mesdames et Messieurs  
les candidat(e)s  
à la Présidence de la  
République

**Aurez vous le courage  
d'écouter les psychologues?**

---

# Le contexte

---

Deux expérimentations ont eu lieu en 2018, concernant le remboursement des consultations de psychologues libéraux. Celles-ci contrevenaient au statut, à la déontologie, à l'éthique, au respect de la profession : travail sur prescription et contrôle médical, non-respect de la confidentialité de la relation de soin, discrimination infondée et illogique des types de souffrance psychique limitées aux troubles légers à modérés, sous-tarification totalement ignorante des conditions de pratique en libéral.

Malgré cela, une généralisation du dispositif alors nommé « MonPsy » est envisagée dans le projet de financement de la sécurité sociale pour 2022, sans que les évaluations des expérimentations aient été conduites à terme.

Une mobilisation avec une grève d'une ampleur inédite pour notre profession s'est déroulée en juin 2021, renouvelée en septembre 2021. Le dispositif « MonPsy » est malgré tout annoncé par le Président de la République en septembre 2021, et verra le jour en avril 2022.

La grande majorité de la profession a refusé et boycotté ce dispositif.

Faisant mine d'entendre cette opposition, les gouvernements successifs ont « amélioré » le dispositif, devenu « mon parcours psy » puis « mon soutien psy ». Rien n'a changé quant au fond de ce dispositif inadapté, et la contestation des psychologues, toujours pas entendus, se poursuit : ils boycottent massivement « mon soutien psy ».

Les différents ministres de la santé, tout comme la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, ignorant les interpellations et argumentations nombreuses des principales associations et syndicats de psychologues, n'ont cessé de vanter les mérites de « mon soutien psy », mis en avant comme solution à tout type de problèmes.

---

# Le constat

---

Pendant ce temps, **le service public se meurt.**

Les structures qui proposent des consultations gratuites avec des psychologues existent déjà. Elles accueillent les citoyens sans discrimination, sur l'ensemble des territoires selon la logique de secteur (et pas seulement dans les centres urbains, comme « mon soutien psy »), mais ces structures sont exsangues.

De même, des structures sous convention qui font un travail extraordinaire, gratuit pour le public, voient leurs subventions supprimées, sont fermées, sous prétexte que « mon soutien psy » offre le même service. Ce qui est mensonger et absurde. « Mon soutien psy » ne prévoit aucune formation spécifique, aucun travail d'équipe, aucune collaboration pluriprofessionnelle. Il n'est qu'un dispositif low cost qui ne remplacera jamais une institution de soin.

« Mon soutien psy » n'est pas le fruit d'un financement qui s'ajouterait à celui du service public, il prive de facto le service public de moyens dont il a cruellement besoin, et retire les financements de structures efficaces, conventionnées avec l'Etat ou avec des collectivités locales et autres, qui fonctionnent depuis des décennies et qui sont en train de disparaître, laissant un large public sur le carreau. Ces dévoiements ont été maintes fois dénoncés par la Convergence des Psychologues en Lutte, et maintes fois déniées par la CNAM et les ARS interpellées.

Par ailleurs, « mon soutien psy » est inadapté et inefficace. Les chiffres publiés par la CNAM elle-même le montrent sans ambiguïté :

- seules 4,8 séances (sur les 12 prévues annuellement) sont consommées, et les trois quarts des bénéficiaires n'atteignent pas la 8<sup>ème</sup> séance, ce qui représente un taux d'abandon au-delà de toute attente et de tout taux ordinairement observé dans les dispositifs de soin psychologique, quels qu'ils soient ;

- seuls 11 à 12% des consultations concernent le public en situation de précarité, ce qui ne correspond même pas à la moyenne nationale, il n'y a donc aucun miracle dû à « mon soutien psy », aucune plus-value en termes d'accessibilité de ce public aux soins psychologiques ;
- un tiers des bénéficiaires sont hors indication et relèvent de l'offre de soin conventionnelle, « mon soutien psy » ne faisant que pallier le manque criant de places dans les structures publiques.

Concernant la participation des psychologues, les ministres de la santé comme la direction de la CNAM n'ont cessé de se féliciter de l'augmentation des adhésions. Mais les chiffres sont systématiquement gonflés :

- taux de participation des psychologues à ce dispositif conventionné est en effet calculé à partir d'un nombre de psychologues « éligibles » tout à fait mystérieux, qui ne correspond nullement au nombre réel de psychologues libéraux ;
- le calcul ne tient pas compte des psychologues qui ont plus de 62 ans et qui représentent une part importante des libéraux ;
- il ne prend pas en compte le nombre de psychologues qui se déconventionnent et dont le nom est toujours inscrit sur les listes de psychologues conventionnés, malgré leurs demandes de retrait ;
- il ne prend pas en compte non plus la part réelle de l'activité effectivement consacrée à ce dispositif, qui est parfois extrêmement minime (des psychologues se conventionnant pour un seul patient, par exemple) ;
- il exclut les psychologues salariés, qui pourtant sont régulièrement sollicités par les CPAM pour se conventionner, quitte à diminuer leur temps de travail à l'hôpital ou ailleurs, alors que les services publics sont sinistrés ;
- depuis quelques temps, par ailleurs, des psychologues salariés dans certaines structures, comme les « services santé étudiants », sont sommés de se conventionner avec la menace de perdre leur emploi s'ils refusent, ce qui contrevient totalement aux dispositions réglementaires qui encadrent ce dispositif et disposent que le conventionnement ne peut se faire que sur la base du volontariat, et qu'il est incompatible (à une exception près) avec une activité exercée en tant que salarié.

Contrairement à la communication répétée de la CNAM et du Ministère de la santé, les psychologues participants à « mon soutien psy » sont très minoritaires et la grande majorité de la profession continue de refuser voire de boycotter activement ce dispositif inadéquat, qui repose sur une logique de tri des patients, déontologiquement inacceptable, une logique d'externalisation et d'ubérisation des soins psychiques, une logique de destruction des services publics.

---

# La solution

---

Le dispositif « mon soutien psy » est financé à hauteur de 170 millions d'euros par an. Il s'agit là d'un gaspillage dont la puissance publique doit prendre conscience.

À cela on peut ajouter les nombreuses campagnes publicitaires conduites par le ministère de la santé et la CNAM, campagnes spécieuses, qui caricaturent à outrance le travail des psychologues, et qui ont probablement un coût conséquent.

**La Convergence des Psychologues en Lutte, qui regroupe plus de 20 collectifs et rassemble plus de 20 000 psychologues, soit un quart de la profession, demande, tout comme d'autres importantes organisations de psychologues, l'abrogation de « mon soutien psy » et l'attribution au service public des moyens qui lui sont alloués.**

**L'urgence est de donner ou redonner aux structures qui s'occupent efficacement de la souffrance psychique des citoyens, depuis des décennies, les moyens de travailler et de répondre dignement aux besoins de la population en matière de santé mentale.**

Le budget de « mon soutien psy » permettrait de créer des milliers de postes de psychologues (entre 2500 et 4000 suivant les grilles de salaires) là où le besoin est criant :

- dans les structures de soin du service public, qui sont particulièrement adaptées aux besoins de la population, qui reçoivent les citoyens sans discrimination, sur tout le territoire, mais qui sont à l'agonie, avec des files d'attentes insensées ;
- à l'école où l'on trouve 1 psychologue pour 1600 élèves alors qu'il en faudrait le double ;
- à l'université où il y a 1 psychologue pour 15 000 étudiants et où il en faudrait 10 fois plus (1 pour 1500, selon les recommandations internationales) ;
- dans les établissements médico-sociaux où exerce parfois 1 seul psychologue pour des centaines de résidents qui ont des pathologies très lourdes, comme en maisons d'accueil spécialisées par exemple ;
- et ailleurs encore.

**Une fois la dignité, les capacités d'accueil et de soin du service public restaurées, il sera temps de voir comment la solidarité nationale peut intervenir pour rembourser les consultations libérales. Mais cela doit se faire avec la profession, et non pas sans elle ni contre elle, comme cela est le cas pour « mon soutien psy ».**

**Mesdames et Messieurs les candidat(e)s  
à la présidence de la République,**

Êtes-vous prêt(e)s à stopper ce gaspillage, ce gâchis ?  
Êtes-vous prêt(e)s à écouter les psychologues dans leur  
grande majorité ?

Êtes-vous prêt(e)s à abroger le dispositif « mon soutien psy » et à  
redistribuer d'urgence son financement aux structures qui existent  
déjà, qui font un travail remarquable de soin psychique auprès de  
toute la population, et qui meurent d'un manque cruel de moyens ?

Ainsi qu'aux structures qui sont démantelées, détruites  
lamentablement, l'année même où la santé mentale est décrétée  
« grande cause nationale », laissant des centaines d'usagers sur le  
bord de la route, « mon soutien psy » n'étant qu'un leurre qui ne  
peut rien pour eux ?

**Mesdames et Messieurs les  
candidat(e)s,  
Êtes-vous prêt(e)s à vous  
soucier réellement de la santé  
mentale des citoyens ?  
Êtes-vous prêt(e)s à écouter les  
psychologues ?**